

Feuille de route pour les mobilités

DSM – VERNIER

Pour les années 2024 - 2028

Signée entre

- La République et canton de Genève (ci-après : le Canton)

Représentée par

Monsieur Pierre Maudet

Conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités (DSM)

D'une part,

Et

- La commune de Vernier (ci-après : la Commune)

Représentée par

Monsieur Mathias Buschbeck

Conseiller administratif

D'autre part,

Objectifs

Au vu des enjeux en matière de mobilité auxquels le Canton et la Commune doivent faire face (congestion aux abords et dans les quartiers résidentiels et les zones industrielles, encombrement de l'espace public, sécurité et continuité lacunaires pour les modes actifs, difficultés de progression des transports collectifs), de la nécessité de maintenir un accès facilité au territoire pour des raisons économiques (attractivité en termes d'emplois), des questions environnementales, de qualité de vie et de santé publique (pollution, émissions de gaz à effet de serre, bruit, sédentarité, etc.), les entités signataires portent les objectifs suivants :

- Renforcer la collaboration entre les deux entités tant au niveau politique que technique.
- Favoriser les modes de transports permettant de limiter la congestion des routes et les nuisances y relatives : mobilités actives, transports publics, covoiturage, véhicules partagés.
- Limiter l'accès pour les pendulaires en transport individuel motorisé (auto-solistes et usagers des deux-roues) à destination, sauf cas particuliers (mobilité réduite, horaires « tôt-tard », etc.).
- Assurer la progression des transports collectifs, particulièrement aux heures de pointe.
- Améliorer les conditions de circulation pour les transports professionnels transportant des marchandises ou du matériel ;
- Agir pour limiter les nuisances induites par le trafic motorisé sur la santé des habitants et travailleurs de Vernier.

Dans ce cadre, des expériences pilotes pourront être réalisées afin de tester des propositions nouvelles d'organisation de la circulation et du stationnement dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants de Vernier, tout en permettant aux professionnels situés à Vernier ou en relation avec Vernier, de pouvoir mener leurs activités sereinement et efficacement.

Gouvernance

En complément des séances de pilotage et techniques propres à chacun des projets, objet de la présente de feuille de route, le Canton et la Commune décident d'assurer un suivi des éléments contenus dans la présente feuille de route de la manière suivante :

- Quatre séances par an entre les directions de l'office cantonal des transports (OCT) et de l'office cantonal du génie civil (OCGC) et le service de l'aménagement (SAM) de la Commune.
- Deux séances par an avec les magistrats au cours desquelles un état d'avancement de la feuille de route sera présenté.

L'OCT, l'OCGC et la Commune se coordonnent pour l'organisation des séances liées à cette gouvernance.

Engagements des parties prenantes

Durant les cinq prochaines années, le Canton et la Commune s'engagent sur les actions décrites ci-après.

1. Demi-jonction Vernier Sud Canada (VSC) et barreau routier de Montfleury

Le Canton travaille, en coordination avec l'OFROU, en vue de réaliser et mettre en service la demi-jonction VSC ainsi que le barreau routier de Montfleury à l'horizon 2031. La Commune soutient la mise en œuvre de ces projets qui permettront de proposer, dans le cadre du futur plan d'action du réseau routier (PARR) 2029-2033, le déclassement de la route de Peney, de l'avenue Louis-Pictet et de la route du Nant d'Avril (section gare de Meyrin – Route de Pré-Bois) de primaire à secondaire. Ce déclassement est un préalable à la mise en œuvre, par le Canton, des projets de requalification de ces différentes routes.

Ces projets de requalification seront élaborés par le Canton en collaboration avec la Commune. L'objectif de ces projets est de pacifier ces infrastructures dont le caractère routier est très affirmé. Il s'agira de réduire la place occupée aujourd'hui par le trafic individuel motorisé au profit des mobilités actives et des transports collectifs, en vue de leur offrir des parcours fiables et sécurisés. La possibilité d'abaissements de vitesse sera étudiée dans le cadre de ces projets. Le Canton proposera d'inscrire ces projets en mesure B ou C dans le PA5, en vue d'une inscription en mesure A dans le PA6, dès lors que leur maturité l'autorise. Les travaux de requalification de la route de Peney seront réalisés dans la continuité de ceux de la demi-jonction et du barreau, les autorisations de construire y relatives étant en force au moment de l'inauguration de ces ouvrages. S'agissant des autres axes, l'objectif de début des travaux se situe entre 2032 et 2036. Dans l'attente de la réalisation de ces projets et, dès la mise en service de la demi-jonction et du barreau prévue à l'horizon 2031 au plus tôt, le Canton, en coordination avec la Commune, étudiera et mettra en œuvre des mesures visant à limiter le trafic de transit sur ces axes, le trafic en question étant, en partie, amené à utiliser la demi-jonction VSC et le barreau routier de Montfleury.

S'agissant des travaux de la demi-jonction au niveau du lieudit Canada, ceux-ci sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'OFROU. Ils impliquent le déplacement de l'arrêt de transport collectif actuel dont l'impact concerne du foncier appartenant au domaine privé (principalement Givaudan) ainsi que de la zone agricole. Le Canton et la Commune s'engagent à tout mettre en œuvre pour obtenir de l'OFROU un projet offrant la réalisation d'un arrêt de transport collectif permettant un renforcement de l'offre de bus et des aménagements pour les mobilités actives sécurisés et continus. S'agissant de la future offre en transport collectif, celle-ci devra être adaptée à la demande qui dépend de Givaudan, mais également de développement éventuel du pôle football à Crotte-au-loup et du développement de la ZITUIL.

2. Bus à haut niveau de service (BHNS) Genève-Vernier-ZIMEYSAVER (GVZ)

La Commune et le Canton soutiennent la réalisation du BHNS GVZ, très ambitieux en matière de report modal.

Pour le tronçon du secteur S4 compris entre le chemin Philibert-De-Sauvage et l'avenue de l'Ain, le projet retenu par le Canton et la Commune permet d'assurer, sur la route de Vernier, un site propre bus continu dans les deux sens au détriment de deux voies TIM afin d'assurer

la performance de cette nouvelle infrastructure du point de vue des transports collectifs. Ce tronçon fera l'objet d'une nouvelle autorisation de construire. L'option choisie pour ce tronçon est cohérente avec les projets de demi-jonction VSC et du barreau routier de Montfleury, dont les mises en service sont prévues pour 2031. En effet, le trafic routier de la ZIMEYSAVER, en liaison avec la rive gauche ainsi que la France voisine, empruntera ces nouvelles infrastructures routières pour rejoindre l'autoroute de contournement plutôt que la route de Vernier et l'avenue de l'Ain, diminuant d'autant le trafic qui y circule à ce jour.

Le Canton ne débutera les travaux du BHNS sur ce secteur (chemin Philibert-de-Sauvage – avenue de l'Ain) que lorsque la demi-jonction VSC et le barreau routier de Montfleury feront l'objet d'une autorisation de construire en force mais, à défaut, au plus tard en 2028. La Commune s'engage à assurer la progression des bus sur la route du Bois-des-Frères. La Commune et le canton s'engagent à inciter les habitants et les employeurs du secteur du Lignon au transfert modal.

Pour l'autorisation de construire du secteur S4 (du chemin Philibert-De-Sauvage à la rue de la Servette) déposée en 2023, le Canton en réduira le périmètre à la section comprise entre le chemin de l'Ecu et la rue de la Servette, tout en conservant le projet dans la configuration actuellement déposée.

Le Canton œuvrera pour une reconstruction du Pont de l'Ecu avant le démarrage, planifié en 2030, des travaux d'agrandissement de la capacité ferroviaire de Cornavin, soit des travaux prévus de 2028 à 2029. Une attention particulière sera portée, pendant ces travaux, sur les cheminements pour les mobilités actives.

Pour le secteur S3 (rue de la Croisette – chemin Philibert-De-Sauvage), en coordination avec le projet retenu sur tronçon du secteur S4 compris entre le chemin Philibert-De-Sauvage et l'avenue de l'Ain, le Canton étudiera un projet visant à favoriser les transports collectifs, les mobilités actives et les transports professionnels.

Le Canton étudiera, en coordination avec la Commune, la passerelle de la Savonnerie pour les mobilités actives, afin d'assurer la circulation en toute sécurité de ces mobilités le long de la route de Vernier, au droit du franchissement autoroutier. Le Canton proposera l'inscription de cette mesure en mesure B du PA5, avec comme objectif un début des travaux à l'horizon du PA6 (2032-2036).

3. Halte ferroviaire de Châtelaine

Le Canton et la Commune soutiennent la réalisation, dès que possible, de la halte ferroviaire de Châtelaine. La construction de cette halte devra démarrer dès la fin des travaux du gros œuvre de l'agrandissement de la capacité ferroviaire de la gare Cornavin, dont la fin du chantier est prévue mi-2038.

En vue d'obtenir le financement de cette halte, le Canton s'engage à en demander l'inscription à l'OFT dans le cadre des crédits des programmes PRODES, ou à déposer un projet de loi spécifique au Grand Conseil.

4. Desserte Léman Express directe entre Annemasse et Vernier (tunnel du Furet)

Le Canton développera une offre ferroviaire passagers spécifique et directe entre Annemasse et Vernier, dès que les travaux de sécurisation auront été réalisés par les CFF dans le tunnel du Furet. Cette offre sera possible, pour certaines courses, à l'horizon 2026. Le Canton s'engage à renforcer cette offre au fil des opportunités.

5. Futures lignes de trams

Le Canton mène plusieurs études visant à réaliser des lignes de trams tangentielles. Dans le cadre de ces études, la Commune sera étroitement associée aux décisions au sein du comité de pilotage ad hoc.

Dans le cadre de la ligne « axe tangentiel », la Commune privilégie un passage de la ligne tangentielle du tram par le Pont de l'Ecu.

Dans le cadre de la ligne « Axe Ouest », le Canton s'engage à proposer et évaluer une variante desservant le quartier du Lignon.

Le Canton poursuit l'ambition de mettre en service une première section de la ligne tangentielle à l'horizon 2032.

6. Ceinture urbaine sur le secteur Pailly - Casai - Meyrin (PCM)

Le projet vise à assurer la circulation en sécurité des mobilités actives et atteindre les objectifs assignés à la ceinture urbaine en matière de mobilité. Dès la mise en service de cette infrastructure, le Canton monitorera l'évolution du trafic, afin de respecter son engagement pris avec la Commune, de ne pas augmenter les charges de trafic en comparaison à celles de 2020.

Le Canton et la Commune se sont accordés sur un projet d'amélioration de la ceinture urbaine dans le secteur Pailly - Casai - Meyrin (Mesure 30-40), dont la mise en œuvre est prévue pour fin 2027. Ils s'engagent également à réaliser les mesures connexes définies dans le test planung qui incombent au foncier dont ils sont propriétaires et sous réserve de l'obtention des crédits et autorisations de construire y afférent. Le Canton développe un projet fonctionnel (marquages, régulation, aménagements mineurs, ...) sur le secteur de l'avenue Louis-Casai (section comprise entre le carrefour du Bouchet et l'avenue du Pailly). La mise en œuvre de ce projet est également prévue pour fin 2027.

7. Fermeture du Chemin de Coin-de-Terre

La fermeture du Chemin du Coin-de-Terre est un projet communal qui sera réalisé à l'horizon 2026. Au droit du carrefour du Bouchet, le Canton s'engage à réaliser les mesures fonctionnelles nécessaires à cette fermeture. Ces mesures susmentionnées concernent l'adaptation de la signalisation lumineuse du carrefour du Bouchet et l'adaptation du plan de voie.

8. Voie verte d'agglomération et accessibilité de la gare de Vernier

Le Canton et la Commune soutiennent la mise en œuvre de la voie verte d'agglomération.

Les travaux CFF de mise aux normes de la gare de Vernier s'achèveront début 2025, ce qui permettra à l'office de l'urbanisme du Canton (OU) de commencer les travaux de la voie verte sur cette séquence (passerelle de Pré-Bois et arrière des quais CFF). La Commune s'engage à en assurer l'entretien léger, l'entretien lourd de la passerelle incombant au Canton, propriétaire de l'ouvrage. La propriété de l'estacade à l'arrière de la gare de Vernier sera cantonale sous réserve de validation par le Conseil d'Etat.

Le Canton s'engage à étudier et mobiliser les acteurs dont les CFF pour améliorer l'accessibilité de la gare de Vernier, tout particulièrement le passage inférieur réservé aux mobilités actives, afin qu'il puisse continuer d'accueillir, en toute sécurité, les piétons et les cyclistes en lien avec la gare et également la future voie verte. Le Canton proposera d'inscrire une mesure C au PA5 dans ce sens afin de mener des études.

9. Franchissement mobilités actives entre Champs-Prévoist et les Batailles en lien avec la voie verte d'agglomération (passerelle des Batailles)

Le Canton et la Commune reconnaissent l'intérêt de ce projet qui, passant par-dessus ou par-dessous les voies CFF de la ligne Genève-La Plaine, améliorerait l'accessibilité et la perméabilité du secteur pour mieux relier les communes de Meyrin et de Vernier, en offrant un franchissement des voies CFF entre les gares de Vernier et de Meyrin distantes de 1,5 km. L'objectif de ce franchissement est d'assurer le lien entre les secteurs de la zone industrielle des Batailles (ZIBAT) de part et d'autre des voies CFF et de se connecter directement à la voie verte d'agglomération qui longe les voies côté nord avec un franchissement des voies CFF.

Ce projet pour la variante passerelle est estimé à 9 millions de francs et fait l'objet d'une double subvention d'investissement (fédéral et cantonal), dans le cadre du PA4, à hauteur de 6,5 millions de francs. La Commune s'engage à financer les 2,5 millions restants avec la commune de Meyrin.

La propriété de l'ouvrage sera communale et le Canton assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet sous réserve de validation par le Conseil d'Etat.

10. Requalification de la route de Pré-Bois et rampe BIBC

Le Canton s'engage à mettre en œuvre à l'horizon 2025 la première étape de la requalification de la route de Pré-Bois dont le périmètre s'étend du pont CFF à la route de l'Aéroport.

Afin d'assurer la liaison pour les mobilités actives entre la route de Pré-Bois et la future voie verte, le Canton étudie (phase d'étude préliminaire) le projet de la rampe BIBC. La maîtrise d'ouvrage des phases suivantes sera cantonale sous réserve de validation par le Conseil d'Etat. Cet ouvrage étant situé sur domaine privé, il ne peut se réaliser sans l'accord des propriétaires (BIBC), qui ont accepté de devenir propriétaire du futur ouvrage, et pour lequel, la Commune a accepté d'en assurer l'entretien léger, l'entretien lourd étant à la charge du privé.

Le projet de requalification de la route de Pré-Bois profitera, en cas de réalisation de la rampe BIBC, de la mise à disposition de la parcelle 5173 par le propriétaire en échange de la réalisation de la rampe. Le Canton prendra en charge ce projet dans le budget de la route de Pré-Bois.

11. Fermeture du débouché du chemin De-Maisonneuve

La Commune souhaite fermer le chemin De-Maisonneuve et va développer un projet en ce sens. Le Canton mettra en place un tournant à gauche depuis le chemin des Eglantines sur l'avenue du Pailly, nécessaire pour assurer la sortie du quartier suite à la fermeture du chemin De-Maisonneuve. Le Canton privilégiera pour la phase travaux le scénario le plus rapide, soit l'intégration à la première phase du chantier du BHNS GVZ, soit une opération séparée anticipée.

12. Requalification de l'avenue Louis-Casaï

La requalification de l'avenue Louis-Casaï a fait l'objet d'un mandat d'études parallèles (MEP) qui a permis d'attribuer le projet à un lauréat. Cependant, le Canton a souhaité temporiser la poursuite de cette mesure jusqu'à ce que le tracé de la future ligne de tram tangentielle soit déterminé. Les résultats étant attendus pour fin 2025, le Canton organisera un comité de pilotage pour l'avenue Louis-Casaï afin de décider de la suite de ce projet. En cas d'impact significatif sur la zone et de reconsidération de l'aménagement à la faveur du projet de ligne de tram tangentielle, le Canton s'engage à mettre en œuvre des mesures temporaires visant à favoriser les mobilités actives et les transports collectifs dans l'attente de la mise en service de la ligne de tram tangentielle.

13. Axe fort vélos en lien avec la Commune

Dans le cadre des projets d'axes forts vélos, l'axe « Jonction - Meyrin » va faire l'objet d'une étude préliminaire. Dans ce contexte, le Canton envisage cet axe fort au niveau de la route de Meyrin avec une liaison entre la route de Meyrin et la route du Nant d'Avril au niveau de la route du Mandement.

S'agissant de l'axe fort vélos « Jonction - Satigny », il est en partie traité dans le cadre de différents projets, objets de la feuille de route (BHNS GVZ, passerelle de la Savonnerie, route du Nant d'Avril). La liaison entre Satigny et la route du Nant d'Avril fera l'objet d'études ultérieures. Une étroite coordination entre ces différents projets sera mise en place.

14. Pacification des quartiers

La Commune pourra tirer pleinement profit des extensions de zone II LMCE proposées dans le PARR 2024-2028, dès que celui-ci aura fait l'objet d'une approbation définitive du Conseil d'Etat. Le Canton facilitera les projets de pacification des quartiers de la Commune qui en découleront.

15. Bruit routier

Le Canton et la Commune, conscients de l'exposition significative au bruit routier d'une partie de la population de Vernier, envisageront des dispositions pour limiter cette exposition. Dans ce cadre et dans l'objectif du respect des valeurs limites d'immission (VLI) fixées par l'OPB, les différentes mesures permettant d'y parvenir comme, par exemple, la réduction du trafic pendulaire individuel motorisé, la pose de revêtements phono-absorbants ou encore la limitation de la vitesse seront examinées.

16. Stationnement

La Commune et le canton souhaitent développer un projet test permettant de restreindre le droit au stationnement sur voirie via un macaron aux habitants vivants dans des habitations ne disposant d'aucune offre de stationnement. Il s'agirait d'orienter les bénéficiaires actuels d'un macaron vers les places existantes en ouvrage, ce qui permettrait de diminuer d'une part l'offre de stationnement sur le domaine public et, d'autre part, d'en réserver une partie aux

besoins des transports professionnels en lien avec l'activité économique (place de livraison, horodateur ou limitation à 30 minutes gratuites).

17. **Projet d'élargissement autoroutier**

Le projet d'élargissement autoroutier est un projet porté par l'office fédéral des routes (OFROU). La Commune est opposée à ce projet. Les objectifs de mobilité de ce projet pour le Canton, sont de reporter le trafic de transit de la ceinture urbaine sur l'autoroute. Le Canton souhaite limiter les effets induits du projet autoroutier qui pourraient augmenter le volume de trafic routier sur la Commune. Il sera attentif à l'intégration du projet dans le territoire (couverture partielle de l'autoroute, limitation de l'impact sur le Bois de la Grille) et œuvrera, de concert auprès de l'OFROU, pour limiter l'impact des chantiers (emprises provisoires, définitives et impact élargi) sur le territoire communal.

Communication

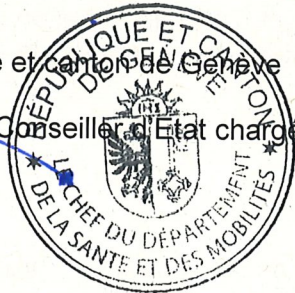
Le Canton et la Commune communiqueront conjointement sur la signature de la présente feuille de route lors de sa signature.

Par la suite, le Canton et la Commune s'engagent, pour chacune des mesures figurant dans la présente feuille de route, à se concerter préalablement à toute communication qui impliquerait une divergence avec les engagements énoncés dans la feuille de route.

Faite et signée en 2 exemplaires, le 20 janvier 2025

Pour la République et Canton de Genève

M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités



Pour la commune de Vernier

Monsieur Mathias Buschbeck, Conseiller administratif

